

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2017-399

PREFECTURE DE PARIS

PUBLIÉ LE 9 NOVEMBRE 2017

### Sommaire

| Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail |         |
|--|---------|
| et de l'emploi - Unité territoriale de Paris   |         |
| 75-2017-10-09-020 - Récépissé de déclaration SAP - ANTONI Aurélia (1 page)               | Page 3  |
| 75-2017-10-09-023 - Récépissé de déclaration SAP - CAMARA Aminata (1 page)               | Page 5  |
| 75-2017-10-09-022 - Récépissé de déclaration SAP - GBO Philomène (1 page)                | Page 7  |
| 75-2017-10-09-021 - Récépissé de déclaration SAP - LEHTINEN Anniina (1 page)             | Page 9  |
| 75-2017-10-09-019 - Récépissé de déclaration SAP - MORA Alexandra (1 page)               | Page 11 |
| 75-2017-10-09-018 - Récépissé de déclaration SAP - TOURETTE Maxime (1 page)              | Page 13 |
| Préfecture de Police   |         |
| 75-2017-11-06-007 - Arrêté n°2017-01057 portant création d'un périmètre relatif aux      |         |
| études de sécurité publique - ZAC Pouchet à Paris17. (1 page)                            | Page 15 |

75-2017-10-09-020

Récépissé de déclaration SAP - ANTONI Aurélia

UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS 35, rue de la Gare 75144 Paris Cedex19

idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr



PREFET DE PARIS

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 832140966 (Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

### LE PREFET DE PARIS

### CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 22 septembre 2017 par Madame ANTONI Aurélia, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme ANTONI Aurélia dont le siège social est situé 13, rue Guy de la Brosse 75005 PARIS et enregistré sous le N° SAP 832140966 pour les activités suivantes :

### Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire

- Garde d'enfants de + 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans, en dehors de leur domicile
- Soutien scolaire ou cours particuliers

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 9 octobre 2017

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France, Par subdélégation, la Responsable du service SAP



75-2017-10-09-023

Récépissé de déclaration SAP - CAMARA Aminata

UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS 35, rue de la Gare 75144 Paris Cedex19

idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr



PREFET DE PARIS

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 831778691 (Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

### LE PREFET DE PARIS

### CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 22 septembre 2017 par Mademoiselle CAMARA Aminata, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme CAMARA Aminata dont le siège social est situé 52, boulevard Mortier 75020 PARIS et enregistré sous le N° SAP 831778691 pour les activités suivantes :

### Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire

- Garde d'enfants de + 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 9 octobre 2017

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France, Par subdélégation, la Responsable du service SAP

75-2017-10-09-022

Récépissé de déclaration SAP - GBO Philomène

UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS 35, rue de la Gare 75144 Paris Cedex19

idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr



PREFET DE PARIS

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 513978247 (Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

### LE PREFET DE PARIS

### CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 22 septembre 2017 par Madame GBO Philomène, en qualité d'entrepreneur individuel, pour l'organisme GBO Philomène dont le siège social est situé 43, rue de Fécamp 75012 PARIS et enregistré sous le N° SAP 513978247 pour les activités suivantes :

### Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire

Entretien de la maison et travaux ménagers

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 9 octobre 2017

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France, Par subdélégation, la Resignable du service SAP

75-2017-10-09-021

Récépissé de déclaration SAP - LEHTINEN Anniina

UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS 35, rue de la Gare 75144 Paris Cedex19

idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr



PREFET DE PARIS

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 831925250 (Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

### LE PREFET DE PARIS

### CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 23 septembre 2017 par Madame LEHTINEN Anniina, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme LEHTINEN Anniina dont le siège social est situé 45, rue Arthur Rozier 75019 PARIS et enregistré sous le N° SAP 831925250 pour les activités suivantes :

### Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire

Soutien scolaire ou cours particuliers à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 9 octobre 2017

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France, Par subdélégation, la Responsable du service SAP

75-2017-10-09-019

Récépissé de déclaration SAP - MORA Alexandra

UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS 35, rue de la Gare 75144 Paris Cedex19

idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr



PREFET DE PARIS

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 832087159 (Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5.

### LE PREFET DE PARIS

### CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 21 septembre 2017 par Madame MORA Alexandra, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme MORA Alexandra dont le siège social est situé 17, rue du Val de Grâce 75005 PARIS et enregistré sous le N° SAP 832087159 pour les activités suivantes :

### Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire

- Garde d'enfants de + 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 9 octobre 2017

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France, Par subdélégation, la Responsable du service SAP

75-2017-10-09-018

Récépissé de déclaration SAP - TOURETTE Maxime

UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS 35, rue de la Gare 75144 Paris Cedex19

idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr



PREFET DE PARIS

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 831846498 (Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

### LE PREFET DE PARIS

### CONSTATE:

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 22 septembre 2017 par Monsieur TOURETTE Maxime, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme TOURETTE Maxime dont le siège social est situé 4, rue des Anglais 75005 PARIS et enregistré sous le N° SAP 831846498 pour les activités suivantes :

### Activité(s) relevant uniquement de la déclaration - Mode prestataire

- Garde d'enfants de + 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 9 octobre 2017

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, et par délégation de la Directrice Région ale de la DIRECCTE d'Ile-de-France, Par subdélégation, la Responsable du service SAP

### Préfecture de Police

75-2017-11-06-007

Arrêté n°2017-01057 portant création d'un périmètre relatif aux études de sécurité publique - ZAC Pouchet à Paris17.



Arrêté n° 2017-01057

### Le préfet de police

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L.111-3-1 et R.114-1 alinéa 3;

Vu le code de la construction et de l'habitation notamment l'article R.123-19;

Vu le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif aux études de sécurité publique ;

Vu la circulaire du ministre d'état, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable, du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et du ministre du logement et de la ville, INT/K/07/00103/C du 1<sup>er</sup> octobre 2007 relative à l'application de l'article L.111-3-1 du code de l'urbanisme;

Vu l'avis du conseil de sécurité et de prévention de la délinquance du 17ème arrondissement du ; 0 3 001. 2017

Considérant l'état de la sécurité et les perspectives d'évolution du contexte social, économique et urbain de certaines parties du territoire du 17<sup>ème</sup> arrondissement;

Sur proposition du préfet directeur de cabinet et du directeur des transports et de la protection du public ;

### Arrête :

### Article 1er

En dehors des opérations d'aménagement ou de construction prévues aux alinéas 1 et 2 de l'article R.111-4-1 du code de l'urbanisme, sont soumis à une étude de sécurité publique la création d'établissements recevant du public de 3<sup>ème</sup> catégorie ainsi que les opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de créer une surface de plancher supérieure à 5 000 m² à l'intérieur du périmètre délimité dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement par : le périphérique, les rues Floréal, Fructidor et Toulouse-Lautrec au nord (côté impair), l'avenue de la Porte de Clichy à l'ouest, l'avenue de la porte de Saint-Ouen à l'est et le boulevard Bessières au sud.

### Article 2

Le préfet, directeur de cabinet, le directeur des transports et de la protection du public et le maire de Paris sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le 0 6 NOV. 2017

Le Préfet de Police Pour Le Préfet de Police, Le Preies, Direpteur du Cabinet

Pierre GAUDIN

PREFECTURE DE POLICE - 1 bis, rue de Lutèce - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
http://www.prefecturedepolice.paris - mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr